AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE PART B

ISIN : FR0013529856 - DONNÉES AU 31 juillet 2026

Communication Publicitaire

Agrica Epargne Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatec et Symbiose Normandie.

Agrica Epargne Euro Responsable s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Equipe de Gestion

EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements

THOMAS CUILLIER
Gérant actions

MAXIME JIN
Analyste actions

Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part B	-1,83%	9,37%	17,02%	37,27%	43,93%
MSCI EMU NR	-0,52%	7,92%	21,50%	53,25%	64,86%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part B	11,61%	13,55%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	11,93%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classfication SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	151 479 878,38
Valeur liquidative (Part B)	1 690,90
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)

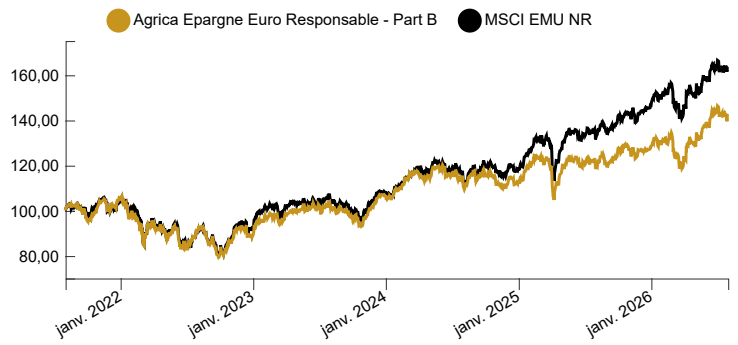

Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,1%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	54,4%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

Caractéristiques Extra-Financières

Label ISR

Article 8 - SFDR

Ratios de risque	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité	15,64%	14,71%	16,01%
Volatilité indice	14,33%	14,10%	15,63%
Beta	1,0602	1,0113	0,9935
Alpha de Jensen	-5,65%	-4,30%	-2,90%
Tracking error	3,79%	3,62%	3,90%
Ratio de Sharpe	0,95	0,61	0,33
Ratio d'information	-1,18	-1,15	-0,76

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Indicateur de risque SRI (*cf. Disclaimer*)

Commentaire sur la politique de gestion

La reprise des hostilités au Moyen-Orient malgré le protocole d'accord signé en juin ainsi que le retour des craintes sur le financement et la pérennité du cycle d'investissement dans l'IA ont pesé sur les marchés en juillet. Les publications de résultats des entreprises, globalement supérieures aux attentes et qui devraient entraîner de nouvelles révisions en hausse des perspectives bénéficiaires pour 2026, ont toutefois permis de limiter la baisse du MSCI EMU à -0,5% sur le mois.

Le prix du pétrole qui s'était nettement détendu en juin a rebondi de 20% en juillet avec la remontée des tensions géopolitiques, entraînant un regain de tensions sur les taux souverains qui terminent le mois proches de leurs plus hauts annuels. Face aux risques inflationnistes, tant la BCE que la FED ont confirmé, lors de leur réunion de juillet, leur posture restrictive et n'excluent pas de remonter leurs taux directeurs d'ici la fin de l'année afin de juguler les risques de diffusion de l'inflation à l'ensemble de l'économie.

Sur le plan sectoriel, l'énergie a bénéficié de la forte hausse du prix du baril et s'adjuge une performance de 13,1% sur le mois. Le secteur financier a progressé de +5,4%, soutenu par des publications de résultats solides grâce aux activités de marchés et de banque d'investissements ainsi qu'à l'amélioration des marges sur les crédits grâce à la hausse des taux longs. A l'inverse, après avoir été le principal moteur de performance du marché, le secteur technologique a reculé de -14,5% sur le mois. Les inquiétudes sur la rentabilité future des investissements colossaux des « hyperscalers » et la montée en puissance des acteurs chinois dans l'écosystème de l'IA ont pesé sur le segment des semi-conducteurs.

Agrica Epargne Euro Responsable recule de -1,8% en juillet et sous-performe son indice de référence. L'effet d'allocation sectorielle est négatif, largement pénalisé par l'absence d'énergie et dans une moindre mesure par la surpondération du secteur technologique. L'effet sélection est également négatif, impacté par la correction de nos positions sur la chaine de valeur de l'IA après leur excellente performance au 1er semestre : **Prysmian** (-17,7%), **Infineon** (-24,5%) et **ASM International** (-19,9%). A l'inverse, nos positions sur les banques figurent parmi les principaux contributeurs positifs : **Intesa Sanpaolo** (+9,2%), **ING Group** (+10,0%) et **Crédit Agricole** (+9,6%).

Au cours du mois, nous avons procédé à plusieurs ajustements liés à l'évolution de l'univers responsable. Ainsi, nous avons intégré **E.ON** et **Essilor Luxottica** dont le score ESG est désormais supérieur au seuil d'éligibilité. A l'inverse, nous avons soldé la position sur LVMH en raison de son score ESG au profit de **Moncler**. La position sur Sanofi a également été vendue à la suite de sa sortie de l'univers responsable. En outre, la forte dépendance à Dupixent, dont les brevets arrivent à expiration à partir de 2031, et les difficultés persistantes à renouveler le pipeline de médicaments devraient durablement peser sur la valorisation du groupe. Enfin, nous avons soldé notre position sur Dassault Systèmes. Le ralentissement de la croissance depuis deux ans, lié à une exposition importante à certains verticaux cycliques tels que l'automobile et des pertes de parts de marché sur la division santé, nous amène à privilégier **SAP** dans le segment des softwares.

Achevé de rédiger le 04/08/2026

Attribution de performance

Positifs

Nom	Attribution (bps)
INTESA SANPAOLO	+0,37
ING GROUP	+0,37
CREDIT AGRICOLE	+0,27
NOKIA	+0,26
MICROSOFT	+0,23

Négatifs

Nom	Attribution (bps)
PRYSMIAN	-0,38
INFINEON	-0,34
TOTALENERGIES	-0,25
ASMI	-0,25
BBVA	-0,20

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

Principales lignes

Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays
ASML HOLDING NV	8,84	Technologies	NL
INTESA SANPAOLO	5,62	Finance	IT
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,41	Industrie	FR
ING GROEP NV	5,36	Finance	NL
AIR LIQUIDE SA	5,16	Matériaux	FR
Poids des 10 premières lignes			52%
Nombre de lignes			34

Opérations du mois

Achats	Ventes
E.ON +2,3%	LVMH -2,1%
ESSILORLUXOTTICA +1,7%	VEOLIA -1,8%
MONCLER +1,5%	SANOFI -1,7%
	CREDIT AGRICOLE -1,0%
	DASSAULT SYSTEMES -0,5%

Profil Financier et Extra-financier

Répartition sectorielle

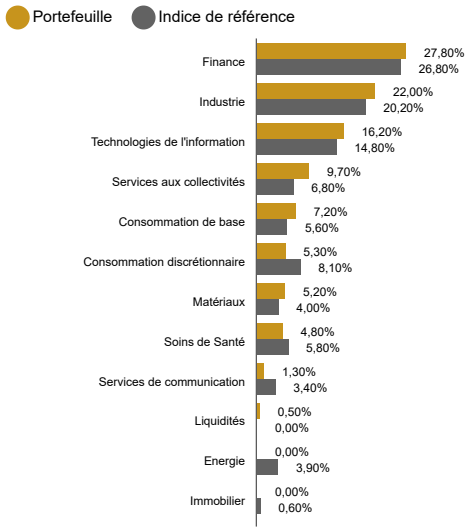

Répartition géographique

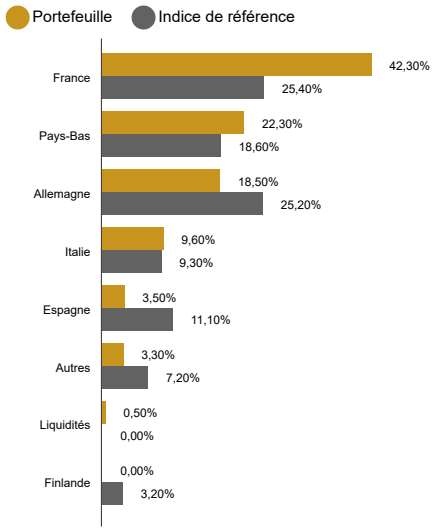

Répartition par capitalisation boursière

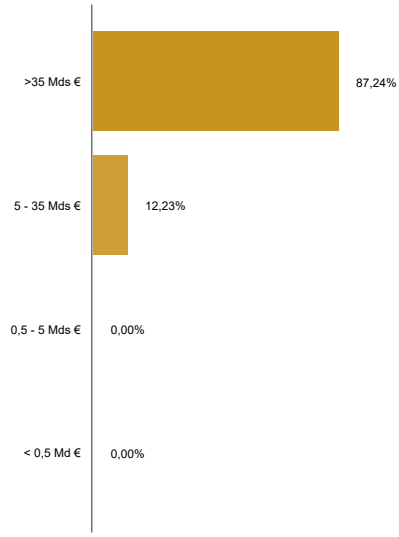

Performance ESG

SCORES ESG

Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	66,40	64,60
Gouvernance (40%)	75,50	74,70
Environnemental (30%)	59,50	57,00
Social (30%)	61,00	58,80

Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	8,8%	73,30
INTESA SANPAOLO	5,6%	69,50
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,4%	68,60
ING	5,4%	64,60
AIR LIQUIDE SA	5,2%	63,70

Répartition des scores ESG

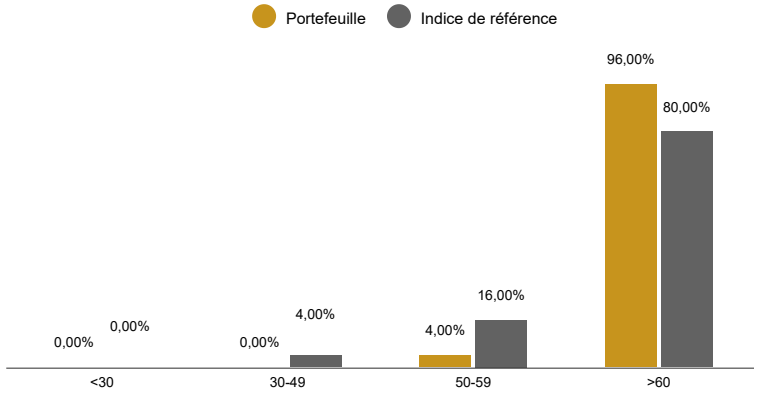

Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence

PAI : Intensité carbone (tCO2/M€CA)

PAI : Mixité au sein du conseil d'administration (taux de féminisation)

Taux d'exclusion de l'indice de référence

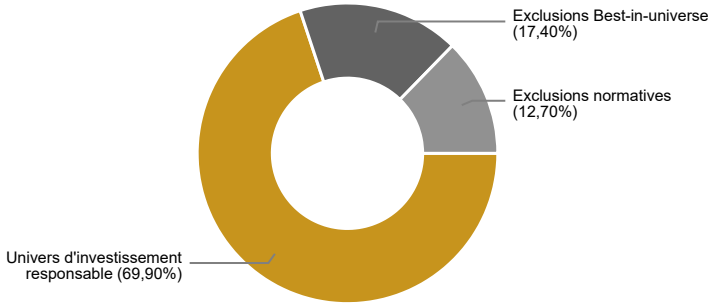

Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et AGRICA Epargne

Exclusions normatives : Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG : L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone : L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique : Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.

AGRICA ÉPARGNE
SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE

AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.
Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».
Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933.
Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 31/07/2026.